



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 7 juillet 2026

AVIS A LA POPULATION

No 08/26

MESURE DE PREVENTION – DIMINUTION DE NOS RESERVES D'EAU

Les réserves en eau diminuent fortement. Afin de préserver cette ressource et d'éviter d'éventuelles restrictions plus contraignantes, nous invitons chacun à réduire sa consommation d'eau en limitant les usages non indispensables, tels que :

- le lavage des véhicules ;
- le nettoyage des terrasses et des surfaces extérieures ;
- l'arrosage des gazons ;
- tout autre usage non essentiel.

L'arrosage des fleurs, potagers et jardins reste autorisé, à condition d'être effectué avec modération et de manière raisonnée.

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de prélever de l'eau aux bornes hydrantes.

Merci à toutes et à tous pour votre compréhension et votre collaboration.

DANGER D'INCENDIE – INFORMATION

En raison des températures exceptionnelles de fin juin, combinées à une nouvelle période caniculaire, le degré d'incendie est élevé au danger fort (degré 4 sur 5) sur l'ensemble du territoire cantonal. Le manque de précipitations venant s'ajouter à ces conditions, **le canton émet une interdiction totale de faire du feu en forêt ou à proximité.**

Election complémentaire par les urnes d'un-e Conseiller-ère communal-e

le 27 septembre 2026

Les électrices et électeurs de la Commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e Conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au **lundi 3 août 2026** à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

En raison de la fermeture du guichet communal durant la période de dépôt des listes, le Maire se tient à disposition des déposants le lundi 3 août 2026 jusqu'à 12h afin de recevoir les actes de candidature. Les personnes concernées sont invitées à prendre contact avec lui au préalable afin de convenir de la remise du document. Téléphone : 079 829 58 32.

Ouverture du bureau de vote

Lieu Salle de réunion du Conseil communal

Heures d'ouverture : Dimanche 27 septembre 2026 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel : Dimanche **18 octobre 2026**, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au mercredi 30 septembre 2026**, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

INFORMATION CONCERNANT L'ENVOI DE FACTURES PAR MAIL

Lorsque cela est possible, l'administration communale adresse les factures par mail aux citoyennes et citoyens qui en ont fait la demande.

À la suite du changement de notre programme informatique, il est toutefois possible que certaines personnes ne reçoivent pas les prochaines factures par ce biais.

Si tel devait être le cas, nous vous remercions de bien vouloir en informer l'administration communale afin que nous puissions vérifier votre dossier et rétablir l'envoi électronique dans les meilleurs délais.

CIRQUE CHNOPF

Le Cirque Chnopf fera étape à Lajoux du mercredi 29 juillet au dimanche 2 août 2026 et présentera ses spectacles sur la place de l'école.

Les heures de spectacle sont les suivantes : **Mercredi 18h00 – Vendredi 19h30 – Samedi 19h30 – Dimanche 18h00**

INFORMATION - PRIME DE DEMOLITION

Prime de démolition des constructions hors zone à bâtir (dès le 1er juillet 2026)

Afin de limiter le nombre de constructions hors zone à bâtir, une prime est accordée aux propriétaires qui démolissent des bâtiments ou installations devenus inutiles.

La demande d'octroi doit être déposée avant la démolition, puis une demande de versement après les travaux. Pour les constructions non agricoles ou non touristiques, la prime n'est versée que si aucun bâtiment de remplacement n'est prévu.

Le montant est calculé selon le volume du bâtiment (m³) et un forfait de 25, 15 ou 5 CHF/m³, selon la catégorie de construction. La prime minimale est de 200 CHF.

La mesure s'applique uniquement aux démolitions faisant l'objet d'une demande de permis déposée à partir du 1er juillet 2026.

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

En raison des vacances estivales du personnel, le guichet de l'administration communale sera fermé dès le :

Lundi 20 juillet au dimanche 9 août 2026

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser au maire, François Brahier-Jeckelmann au n° **079 829 58 32** ou le vice-Maire François Tosoni au n° **079 669 67 99**.



INTERDICTION DE DEPOSER DE LA NOURRITURE DANS LA NATURE

Le Conseil communal rappelle qu'il est strictement interdit de déposer de la nourriture ou des restes alimentaires dans la nature, que ce soit pour nourrir les animaux sauvages ou pour toute autre raison.

Cette pratique peut entraîner des conséquences néfastes sur l'environnement et la faune. Elle perturbe le comportement naturel des animaux, favorise leur dépendance à l'être humain et peut contribuer à la propagation de maladies. Les déchets alimentaires peuvent également dégrader les espaces naturels et nuire à la qualité de vie des habitants.

Nous invitons chacun à éliminer ses déchets alimentaires dans les filières prévues à cet effet et à respecter les espaces naturels afin de préserver notre environnement et notre biodiversité.

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérant : FC La Courtine, c/o Mme Pauline Brahier, Au Château 221, 2718 Lajoux

Projet : Ouverture d'une porte-fenêtre et remplacement de la fenêtre de service boissons ainsi que remplacement de la production de chaleur (installation pompe à chaleur)

Au lieu-dit : Combatte Marepos – n° parcelle : 78d et 78d1

Zone d'affectation : Zone de sport et de loisirs

Dimensions : Porte-fenêtre : Largeur : 0.90 m / Hauteur : 2.20 m

Genre : Matériaux porte-fenêtre : PVC blanc

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 20 juillet 2026**, au secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérante : Mme Sabine Hulmann, Les Rotchets 44a, 2718 Lajoux

Projet : Remplacement de la chaudière mazout par une pompe à chaleur géothermique

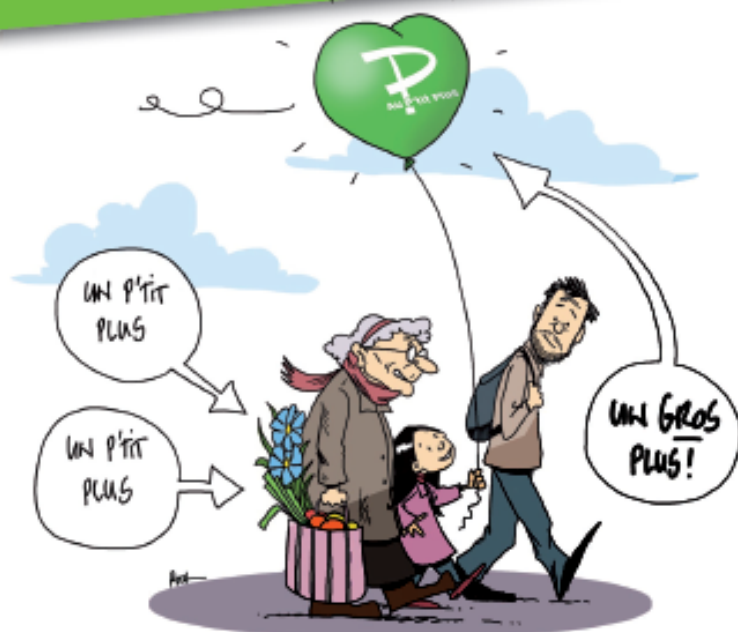
Au lieu-dit : Les Rotchets – n° parcelle : 44

Zone d'affectation : Zone centre (CA)

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 20 juillet 2026**, au secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

Au P'tit Plus à La Courtine!

www.aupetitplus.ch



Voici les dates, pour le deuxième semestre 2026, des passages de notre épicerie **tous les lundis soir**, accueil dès 19h50, tirage au sort et début de la vente à 20h.

Est-ce que je peux bénéficier du P'tit Plus?

Toute personne habitant les Franches-Montagnes et ayant droit au subsidé cantonal pour le paiement de ses primes assurance maladie peut bénéficier du P'tit Plus. Il suffit de remettre une copie de la décision de la Caisse de compensation ou sa carte culture. Le bénéficiaire paiera ensuite un abonnement pour le prix symbolique de Fr. 5.- pour dix passages.

Lajoux

dans les couloirs de l'école primaire

Août	Septembre
10, 24	7, 21
Octobre	Novembre
5, 19	2, 16, 30
Décembre	
14, 28	

Les Genevez

à la halle de gym (entrée cuisine)

Août	Septembre
3, 17, 31	14, 28
Octobre	Novembre
12, 26	9, 23
Décembre	
7, 21	

Pour plus d'informations:

N'hésitez pas à contacter Jean-Daniel Ecoeur, 079 256 76 51

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons un bel été!